AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -4-7-73 546645

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL 30 frs

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS Tél. 88.56.15 88.06.15

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE)

Régisseur de recettes de la D.D.A. - Protection des Végétaux - Cité Administrative rue Dupetit-Thouars - 49043 ANGERS CEDEX

C. C. P. Nantes 86-04-02

LE DESHERBAGE DES ARBRES FRUITIERS A PEPINS

La lutte contre les mauvaises herbes est, dans toutes les cultures, une nécessité impérieuse. Aujourd'hui, le désherbage chimique des arbres fruitiers à pépins est de pratique courante.

Grâce à leur qualité herbicide et à leur longue persistance d'action, trois matières actives ont été autorisées pour cet usage: la simazine, le diuron et l'atrazine. Très peu solubles et placées à la surface du sol, ces substances sont absorbées par les plantes à enracinement superficiel.

Il en résulte une bonne destruction des plantes annuelles et lorsque la quantité en matière active est suffisante, le sol reste propre pendant toute la belle saison. Cependant, de nombreuses plantes vivaces, comme le liseron et certaines graminées à rhizome ou à enracinement profond, continuent de pousser et ne sont pas touchées par l'herbicide.

Les racines des arbres fruitiers à pépins explorent en partie la couche superficielle du sol, mais se situent, pour la plupart d'entre elles, en profondeur et sont, de ce fait, très peu en contact avec l'herbicide. La relative inocuité des produits utilisés vis à vis des arbres est en grande partie liée à cette condition.

Il subsiste cependant un certain doute. Les herbicides à longue durée d'action, apportés régulièrement et annuellement à des doses relativement élevées, ne risquent-ils pas, du fait de leur faible solubilité, de s'accumuler dans le sol et d'exercer à plus ou moins longue échéance une influence néfaste sur les arbres? Quelle peut être leur influence sur la végétation et la récolte? Seuls des essais conduits sur une assez longue période étaient susceptibles de fournir une réponse à ces questions.

L'expérimentation entreprise par plusieurs circonscriptions du Service de la Protection des Végétaux et poursuivie pendant cinq ans a mis en évidence certains faits. Ces essais ont permis de connaître l'influence que peut avoir sur la végétation et la fructification des arbres, l'épandage sur le sol d'herbicides rémanents.

Après cinq années d'expérimentation, il est possible de tirer quelques enseignements.

Le poirier réagit assez rapidement à l'application de doses d'herbicides à action racinaire atteignant et dépassant 3 kg de matière active à l'hectare. Leur effet se traduit par une diminution de la récolte, et, pour l'atrazine en particulier, par des décolorations de feuillage.

Dès la première année d'application, ces décolorations de feuilles peuvent atteindre le stade nécrotique.

Les symptômes d'incompatibilité du poirier ou du cognassier (son porte-greffe) pour l'atrazine ont été suffisamment marqués pour justifier un arrêt de l'expérimentation avec cette matière active qui n'est plus autorisée pour le désherbage des vergers constitués par cette essence.

Dans les parcelles traitées, les rendements ont fléchi par rapport au témoin. Contrairement à ces diminutions de récolte souvent très sensibles (les cas extrêmes atteignant le quart de la récolte), la végétation des arbres des parcelles traitées n'a pas paru souffrir de la présence de l'herbicide.

Le critère retenu pour contrôler et observer leur action sur la croissance a été l'augmentation de la circonférence des troncs. L'expérience a montré que cette mensuration était parfaitement valable. Dans le cas des poiriers, l'accroissement de la circonférence des troncs dans les parcelles traitées a été soit égale, soit, dans la majorité des cas, nettement supérieure aux témoins. En analysant des différentes données, on constate que la perte de récolte a été compensée par un supplément de végétation.

.../...

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant, L. BOUYX

25

Il reste à savoir si cette baisse de rendement provient d'une moins bonne floraison, d'une chute naturelle de fruits plus importante ou d'une réduction de la taille des fruits.

Dans les vergers de pommiers, l'examen des résultats d'essais montre que, par rapport au poirier, la situation est beaucoup plus équilibrée. Le pommier et ses porte-greffes réagissent moins que le poirier à l'action des herbicides.

Les rendements des parcelles traitées sont très voisins des témoins. Certaines années ils sont très légèrement inférieurs, d'autres années, par contre, ils les dépassent quelque peu sans que la différence soit significative.

La végétation des arbres est tout à fait normale. La croissance mesurée par le grossissement des troncs, est généralement supérieure aux arbres témoins. Dans les parcelles traitées à l'atrazine, on remarque quelquefois soit une diminution un peu plus accentuée des rendements, soit un léger freinage de la végétation.

En résumé, l'atrazine paraissant moins bien supportée par les arbres fruitiers à pépins, il est recommandé de pratiquer un désherbage de "fond" avant le départ de la végétation adventice, soit avec de la simazine (5 kg/ha de M.A. en première année, 3 kg ensuite en culture de pommiers et 2 kg en verger de poirier) soit avec du diuron (4 kg/ha de M.A. en première année, 2,5 kg ensuite). L'action de ces deux composés est très voisine et la grande majorité des adventices annuelles y est sensible. Contre les vivaces, d'autres interventions sont à envisager.

J. KUCHLY - Protection des Végétaux
Strasbourg.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POIRES ET DES POMMES - Vergers du Nord des départements de la Loire Atlantique, du Nord de la Sarthe et du Nord de la Mayenne - La période chaude est très favorable à l'activité de cet insecte dont les oeufs ont été déposés abondamment. Il y a donc lieu d'exécuter un nouveau traitement dans les derniers jours de la semaine en cours.

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER - Dans les vergers où un traitement contre le Carpocapse doit être exécuté et où des taches existent, on pourra ajouter un fongicide à la bouillie anti-carpocapse.

OIDIUM DU POMMIER - Dans les vergers gravement attaqués, la protection doit continuer d'être assurée.

PSYLLES DU POIRIER - L'activité de cet insecte est en recrudescence et il doit être surveillé par les arboriculteurs, notamment dans les vergers de poiriers attaqués en 1972. On pourra intervenir éventuellement avec du monocrotophos, du vamidothion, du méthidathion ou de l'azinphos méthyl.

VIGNE

MILDIOU - Vignobles de la Loire Atlantique et de Muscadet de Maine et Loire - Les quelques pluies orageuses de la fin juin ont pu provoquer localement quelques repiquages dans le vignoble pratiquement indemne de maladie. La végétation s'étant considérablement accrue, il convient d'effectuer un nouveau traitement à la fin de la semaine en cours.

Autres vignobles de Maine et Loire - Le mildiou demeure très rare. Pour protéger les jeunes grains, il y a lieu d'exécuter un traitement à la fin de la semaine en cours. Ce traitement n'est pas nécessaire dans les vignes protégées récemment conformément aux notes des 22 et 28 Juin.

Vignobles des autres départements - Un nouveau traitement doit être exécuté à la fin de la semaine en cours.

OIDIUM - Les conditions demeurent très favorables à cette affection. Bien que le traitement en poudrage ait donné d'excellents résultats, il y a lieu de profiter du traitement anti-mildiou pour renouveler la protection contre l'oïdium. Ce traitement intéresse également le vignoble de Muscadet.

POMME DE TERRE

MILDIOU - Départements de la Mayenne et de la Sarthe - Le mildiou s'étend dans le Nord de la Mayenne. Il est stationnaire dans la Sarthe. La période actuelle est donc dangereuse et les récents traitements conseillés par la Station doivent être appliqués sans retard et renouvelés en cas d'élimination par les pluies.

Autres départements - Il est inutile d'intervenir.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire des "PAYS DE LA LOIRE"
J. DIXMERAS

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles:
R. GEOFFRION - J. BOUCHET

TIRAGE DU 2 JUILLET 1973